

Le 30 mars 2015

LAFARGE FRANCE PARTICIPE AU COLLOQUE « MISE EN "SEINE" DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES » ORGANISÉ PAR IDFE

Dans la perspective de la Conférence Paris Climat (COP 21), IDFE (Île-de-France Environnement) organise ce lundi 30 mars 2015 un colloque sur le rôle de la Seine dans la prévention et la lutte contre les enjeux climatiques.

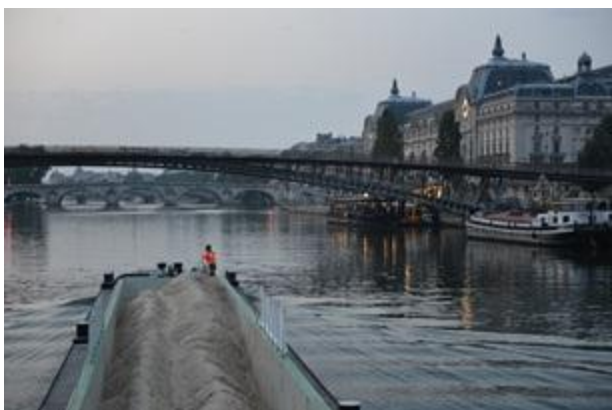
À cette occasion, Lafarge, leader des matériaux de construction, est intervenu sur sa capacité à déployer des outils industriels s'intégrant de manière durable dans leur environnement, tout en répondant aux enjeux du Grand Paris. Arnaud Colson, Directeur Environnement et Développement Durable, est intervenu sur le thème : "Prévention des crues, avec ou sans la biodiversité ?", et Jean-Paul Chaignon, Directeur adjoint de la ligne de produits Granulats, a pris part à la table-ronde "Le port, clé de voûte du Grand Paris".

LAFARGE FRANCE, UN ACTEUR PARISIEN MAJEUR

L'objectif fixé par la loi Grand Paris de 70 000 logements par an, le développement du réseau de transport et la construction de nouvelles infrastructures font de **l'approvisionnement des matériaux et l'évacuation des terres de terrassement et des déblais issus de la déconstruction des enjeux majeurs** pour l'agglomération parisienne.

Dans ce contexte, Lafarge France s'est engagé depuis longtemps aux côtés des parisiens et franciliens pour les accompagner dans leurs projets d'aménagements, actuels comme futurs, avec :

- des sites d'extraction (carrières) situés au plus près des besoins en région parisienne **le long de la Seine** ;
- du ciment qui alimente le marché parisien par voie d'eau depuis de la cimenterie du Havre ;
- du béton fabriqué à Paris grâce à des sites **particulièrement bien intégrés dans leur environnement urbain comme la centrale de Pantin sur le canal de l'Ourcq ou Port Victor sur la Seine et très innovants du point de vue environnemental.**



Ce dispositif industriel est optimisé par la flotte fluviale de Lafarge, **une des premières flottes privées de l'hexagone avec près de 4 millions de tonnes de matériaux transportées par an.**

La présence de centrales à béton et les ports sabliers sur les bords de Seine permettent ainsi d'assurer un transport de ces matériaux plus écologique, et avec des nuisances réduites par rapport au transport routier : **1 convoi fluvial représente 250 camions et 3 fois moins de CO₂.** Il a également des atouts économiques, le prix du granulats transporté par route doublant tous les 40 km, alors que transporté par voie fluviale, il double tous les 120 km.

Enfin, le transport fluvial permet de récupérer des déchets de chantier **pour les acheminer sur des sites de valorisation grâce au double fret.** Il s'agit essentiellement de terres et gravats de terrassement acheminés sur le site de Port Victor d'où elles repartent par barge pour être réutilisées pour la réhabilitation notamment des carrières Lafarge de Sandrancourt (78) et de Bernières sur Seine (27). Le site permet également l'accueil de bétons de déconstruction qui seront ensuite acheminés notamment vers le site de Gennevilliers pour être valorisés. **Ce dernier sert ainsi d'exutoire de proximité aux chantiers parisiens.**

UNE DÉMARCHE RESPONSABLE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Avec près de 140 carrières, Lafarge France dispose d'un savoir-faire de plus de 40 ans dans le réaménagement des carrières et la mise en valeur de la biodiversité pendant et après exploitation. Chacune d'entre elles est dotée d'un plan de réaménagement **dont les objectifs principaux sont la maîtrise de l'intervention humaine et l'assurance d'une seconde vie des sites après exploitation.**

Lafarge France doit notamment faire face à des situations très différentes nécessitant des plans de gestion de l'eau et constate que le changement climatique expose des zones qui ne l'étaient pas auparavant. Fortes de constat, très rapidement, les carrières ont donc dû jouer un rôle pour **la gestion de l'eau pendant et après leur exploitation :**

- Elles peuvent contribuer à la prévention des risques liés aux crues en tant **que bassins écrêteurs** grâce à des systèmes de réservoirs avec des canaux, des barrages etc.
- Ces systèmes permettent de protéger les riverains des crues et d'éviter des frais aux collectivités territoriales. Dans certains pays, il s'agit également de protéger les sources d'eau potable.
- Ces **bassins écrêteurs** permettent également de créer des **milieux humides**. Ces derniers sont une formidable source de richesse pour la biodiversité. Selon le Museum National d'Histoire Naturelle, les zones humides générées par les carrières sont devenues l'habitat de 48 % des oiseaux (avec 132 espèces), de 63 % des libellules, et de 17 % de la flore (avec 1 000 espèces).
- Le réaménagement des carrières permet aussi d'imaginer des zones d'activités pour les riverains comme la pêche, des observatoires d'oiseaux, ...

Par ses actions de réhabilitation de ses anciennes carrières, Lafarge France contribue à l'aménagement du territoire et à la protection des biens et des installations humaines. Par ailleurs, l'entreprise s'est vue attribuer le statut "Engagement reconnu Stratégie Nationale de la Biodiversité" par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie en 2012. Ce dispositif permet de valoriser les actions menées en faveur de la biodiversité et de rendre compte au niveau européen et mondial de l'engagement général des acteurs français.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

A propos de Lafarge France

La France est le berceau historique du Groupe depuis 1833. Les 3 activités (ciments, granulats, bétons) de Lafarge sont réparties sur l'ensemble du territoire national et comptent plus de 4 500 salariés et 430 sites. Les ressources minérales sont extraites dans les carrières puis transformées dans les usines et les centrales pour produire ciments et bétons.

Lafarge France propose des matériaux et solutions innovants pour contribuer à construire des villes meilleures avec infrastructures, hôpitaux, bureaux, logements collectifs et individuels, maisons basse consommation...

Engagé dans une démarche d'économie circulaire et de développement durable, Lafarge France agit en faveur de la biodiversité, de l'économie d'énergie ou encore de la préservation des ressources naturelles. Depuis 2012, cet engagement est reconnu SNB (Stratégie Nationale pour la Biodiversité) par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Des informations plus complètes sur Lafarge France peuvent être obtenues sur son site Internet : www.lafarge-france.fr

CONTACTS

CLC COMMUNICATIONS

Jérôme Saczewski/Elisabeth Meston/Marion Sarrio

6, rue de Rome - 75008 Paris - Tél. : 01 42 93 04 04

E-mail : j.saczewski@clccom.com ; e.meston@clccom.com ; m.sarrio@clccom.com